

Arrêté n°2023-55 relatif aux**RESULTATS
ÉLECTIONS
AU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES****A distance par voie électronique****Du mardi 28 mars 2023 au mercredi 29 mars 2023****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2022-131 du 26 septembre 2022 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2023-14 relatif à l'organisation des élections partielles au conseil de gestion de l'UFR des Lettres, langues et sciences sociales, collège des usagers ;

Vu l'arrêté n°2023-34 relatif aux candidats aux élections partielles au conseil de gestion de l'UFR des Lettres, langues et sciences sociales, collège des usagers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 30 mars 2023 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :****ARTICLE 1^{er} : ELUS COLLEGE DES USAGERS****LISTE « UNEF, LE SYNDICAT ETUDIANT ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES : DES ELU.E.S DE PROXIMITE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE »**

TITULAIRES :

MME ROBINEAU SHANA
M. BOURILLON SAMUEL
MME DO NASCIMENTO ILANA

SUPPLEANTS :

M. BOUT VICTOR
MME LANGLAIS MARION
M. DEPOND GABIN

SOUTIEN : UGEAC-UNEF

Fait à Angers, en format électronique.
Le Président de l'Université
Christian ROBLÉDO

Signé le 30 mars 2023

Mis en ligne le 31 mars 2023